

L'Adjournement

exécution plus efficaces et mieux adaptés aux besoins des Canadiens.

Outre les problèmes d'ordre généraux, les équipes de travail ont fait quelques constatations précises notamment au sujet des achats. L'équipe de travail a signalé que le gouvernement fédéral consacre à ses achats plus de 9 milliards de dollars par année. Elle a conclu que le gouvernement en obtiendrait d'avantage pour son argent en gérant mieux le système actuellement en place, en recourant d'avantage aux appels d'offres et en favorisant l'adjudication de contrats à des entreprises du secteur privé. L'équipe de travail qui examine les services et les subventions aux entreprises remarque dans son rapport que le gouvernement donne des deux mains. Elle fait allusion à son programme particulièrement généreux d'encouragement de l'industrie qui fait souvent double emploi. Elle a entrepris de procéder à 140 études de 218 programmes fédéraux distincts ayant entraîné des déboursés de 16.4 milliards de dollars en 1984-1985 et mettant en cause plus de 68,000 fonctionnaires.

L'équipe de travail a jugé qu'il fallait rationaliser ce programme incitatif, de façon que le gouvernement oriente mieux son aide et que le secteur privé y apporte une contribution suffisante. Ainsi, l'aide fédérale à l'égard de tout projet privé financé à même l'argent des impôts ne devrait pas dépasser 50 p. 100 des frais engagés pour le projet. Ce ne sont là que deux des centaines de programmes que les équipes de travail ont examinés.

NOMBREUSES sont les recommandations et les options qu'elles ont formulées et qui méritent un examen sérieux. Les comités permanents compétents vont examiner ces options et, en fait, le gouvernement avait déjà donné suite à certaines recommandations avant même la publication du rapport complet. Cependant, il est primordial, maintenant que nous avons un panorama complet des programmes du gouvernement, que l'examen des recommandations s'effectue correctement, que des changements appropriés, notamment au niveau des attitudes, soient apportés aussitôt que possible. C'est nécessaire pour améliorer les services à la population, favoriser une gestion plus efficace, alléger le fardeau des règlements bureaucratiques que nous devons tous assumer et, ce qui importe d'avantage, alléger le fardeau des contribuables canadiens qui en ont plein le dos de payer des taxes très élevées et d'obtenir des programmes médiocres.

Même si je félicite tous les membres de ce groupe de travail de leurs efforts, j'exhorte fortement les comités compétents à étudier ces recommandations et ces options importantes, de façon que nous puissions économiser aux Canadiens des centaines de millions de dollars d'impôts.

[*Français*]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, vous me permettrez tout d'abord de remercier et de féliciter le député de Don Valley-Est (M. Attewell) pour son intérêt dans le suivi de l'excellent rapport qui a été déposé par le vice-premier ministre (M. Nielsen) et son équipe, comme vous le savez, le 11 mars dernier.

Le vice-premier ministre dans son dépôt de 20 études avait donné... et la Chambre a suivi cette recommandation: chaque étude a été remise au Comité permanent de la Chambre de qui

relève le sujet. Alors le rapport de l'étude sur l'agriculture a été remis au Comité permanent de l'agriculture... transports, finances, consommation et corporation, forêts, environnement, culture, et ainsi de suite. Et, comme vous le savez, monsieur le Président, chacun de ces comités permanents va être appelé à entendre des témoins, à étudier les études en question et, par la suite, à déposer à la Chambre ses principales conclusions à la suite de l'étude qui a été faite.

Certains comités, comme celui de l'agriculture entre autres, monsieur le Président, ont déjà commencé et, comme vous le savez, chaque comité permanent de la Chambre a son propre ordre du jour. Et c'est le comité lui-même qui va décider de la date à laquelle il entendra les témoins, et de ce qui sera rapporté à la Chambre des communes par la suite.

Monsieur le Président, à mon avis, cela est merveilleux. C'est dans l'idée que le gouvernement avait, lorsqu'il est arrivé au pouvoir le 4 septembre 1984, de justement faire en sorte que tous les députés soient impliqués dans le processus décisionnel de toutes les politiques au niveau du Canada.

Or, monsieur le Président, le ministre responsable d'un sujet particulier n'est qu'un intervenant dans le dossier et devra suivre les procédures qui seront établies au comité permanent et les décisions qui seront prises au niveau du comité permanent.

Je pense donc, monsieur le Président, que l'on doit se féliciter de ce travail qui sera fait au niveau de chacun des comités permanents, suite aux 20 études qui ont été déposées, et au niveau du Comité permanent des finances et des affaires économiques. Je suis convaincu que le comité prendra les décisions appropriées au bon moment et fera rapport à la Chambre par la suite, et que le ministère des Finances ainsi que le ministre des Finances (M. Wilson) étudieront avec grand intérêt ces diverses recommandations.

• (1820)

[*Traduction*]

LES RÉFUGIÉS—LA NOUVELLE PROCÉDURE DE RECONNAISSANCE DU STATUT DE RÉFUGIÉ. B) LES VISAS POUR LES PORTUGAIS

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir poursuivre, dans ce débat d'ajournement, la question que j'avais posée au ministre d'État chargé de l'Immigration (M. McLean) le 22 mai, le lendemain de l'annonce de la nouvelle procédure concernant la reconnaissance du statut de réfugié qu'il a l'intention de mettre en oeuvre. La déclaration du ministre a été immédiatement critiquée par la collectivité.

J'estime que le ministre et le gouvernement ont trahi ceux qui ont participé au processus de consultation devant conduire à une nouvelle procédure de reconnaissance du statut de réfugié. Le gouvernement a échoué sur trois points importants. Tout d'abord, sur le droit à un avocat pour les candidats au statut de réfugié; deuxièmement, sur le principe d'accessibilité universelle qui devrait s'appliquer à tous les réfugiés; et troisièmement, sur la nécessité d'une procédure d'appel solide, efficace et spécialisée.